

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL SIVOS MBT
Nombre de membres En exercice : 6 Présents : 5 Votants : 5	L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX Le MERCREDI 02 MARS à 18h30 à la Mairie de Mareil- Le-Guyon
Date de convocation : 25/02/2022	Le Conseil syndical SIVOS MBT, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Mme Patricia SADO Étaient présents : Mmes Basquin, Descombes, Poelaert, Remion, Sadoc Absent: M Leconte non excusé
Date d'affichage : 14/03/2022	
Délibération 2022-03-01/01	Secrétaire de séance : Mme Danielle DESCOMBES

La séance est ouverte à 18h32 - **Secrétaire de séance : Mme Danielle DESCOMBES**

La présidente demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour la délibération concernant une mission de secrétaire à titre accessoire.

Le comité syndical accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour du SIVOS MBT :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2021,
- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour le remplacement des agents publics momentanément indisponibles,
- Délibération concernant une mission de secrétaire à titre accessoire.

Le compte rendu de la réunion du Comité syndical du 20 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2022-03-01/01

DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

La présidente expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération générale car les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide d'un fonctionnaire territorial ou d'un agent contractuel de droit public indisponible.

Après en avoir entendu l'exposé de Madame La Présidente,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la création d'une activité accessoire de 2 heures par semaine au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Spécial Mareil-Bazoches-Tremblay (SIVOS MBT) pour assurer les fonctions de secrétaire

DECIDE

- **D'autoriser** Madame La Présidente à recruter, à compter du 1^{er} Mars 2022, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **De prévoir** à cette fin une enveloppe de crédits au budget 2022

Délibération n° 2022-03-01/02

DELIBERATION CONCERNANT UNE MISSION DE SECRETAIRE A TITRE ACCESSOIRE

La présidente expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant le recrutement d'un agent de secrétaire à titre accessoire afin de d'épauler la personne nommée au poste de secrétaire.

Qu'il convient de recourir à une activité accessoire qui n'a pas pour effet de pourvoir à la vacance d'un emploi permanent.

La présidente précise que l'intervenante sera rémunérée sur la base d'une indemnité horaire de 25 € brute, cette indemnité sera soumise aux cotisations.

Précise que les crédits afférents à la dépense seront inscrits au budget 2022 chapitre 12/641.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la création d'une activité accessoire de 2 heures par semaine au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Spécial Mareil-Bazoches-Tremblay (SIVOS MBT) pour assurer les fonctions de secrétaire,

Autorise la présidente à recruter un agent pour la mission de secrétaire à titre accessoire

Décide de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget 2022

Questions diverses

La présidente fait part de quelques points qui vont impacter le budget 2022

- Changement du réfrigérateur de la cantine
- Problème fuite sur la toiture
- L'augmentation sensible de la masse salariale.

La présidente propose

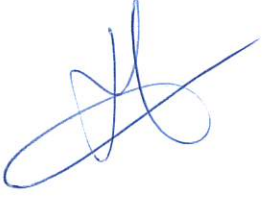
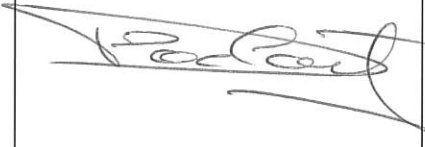


- de faire parvenir les différents éléments constituant le budget à l'ensemble du SIVOS
- une réunion courant mars pour entériner le budget primitif

L'ordre du jour étant épuisé et les membres du Comité syndical ne prenant plus la parole, la séance est levée 20h30

La présidente,
Patricia SADO

SIVOS MBT

COMITÉ SYNDICAL du MERCREDI 02 MARS 2022

<p>Patricia SADO</p> 	<p>Alexandra REMION</p>	<p>Denise POELAERT</p> 
<p>Roseline BASQUIN</p> 	<p>Danielle DESCOMBES</p> 	<p>Sébastien LECONTE Absent</p>

